

DOCUMENT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES SERVICE DE GARDE

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024



CONTACT Technicienne

- Ariel Chouinard
- 418.686.4040 poste 3164
- sgarde.dudomaine@cssc.gouv.qc.ca
- <https://ecole-dudomaine.cssc.gouv.qc.ca/>

CONTACT Classe principale

- Doris Gagné
- 418.686.4040 poste 7970
- doris.gagne@cssc.gouv.qc.ca

HEURES D'OUVERTURES

- Le service de garde est ouvert de 7h à 7h40, de 11h10 à 12h40, de 14h02 à 18h00 (préscolaire) et de 15h à 18h (primaire)

TARIFICATION

- TARIF RÉGULIER : 9.20\$ / JOUR.**
L'enfant fréquentant le service de garde au moins deux périodes par jour et ce, minimum 3 jours par semaine est considéré comme régulier. **Pour bénéficier de ce tarif, votre enfant doit être présent de façon régulière pendant la semaine de déclaration de clientèle, qui est habituellement, la dernière de septembre.**
- TARIF SPORADIQUE :** Les tarifs de la fréquentation sporadique s'appliquent à tout élève qui ne fréquente pas le service de garde de façon régulière.
N.B. Il n'y a aucun crédit ou remboursement pour une absence liée à une maladie, COVID, à une activité de classe ou autre.

| MATIN | MIDI | DÉPANNAGE PRÉSCOLAIRE 14H02 | SOIR PRÉSCOLAIRE | SOIR PRIMAIRE |
|---|------------------|--------------------------------|---------------------|------------------|
| DE 7H00 À 7H40 | DE 11H10 À 12H40 | DE 14H02 À 15H00 | DE 14H02 À 18H00 | DE 15H00 À 18H00 |
| 2.54 \$ | 4.58 \$ | 2.95 \$ | 9.20 \$ | 9.15 \$ |
| Classes Petits Princes : 3.80 \$ pour la période du diner seulement | | | | |

PAIEMENT

- La facturation est envoyée par courriel le 1er de chaque mois pour le mois qui s'amorce. Le paiement total doit être effectué au plus tard le 20e jour de chaque mois.
- Les modes de paiement disponibles sont : paiement internet, chèque ou argent.
Le document explicatif se retrouve en annexe.
- Les journées pédagogiques seront facturées au mois suivant.

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE ET SEMAINE DE RELÂCHE

- Les frais de garde sont de 15.75 \$/jour pour tous les utilisateurs, peu importe leur statut (régulier ou sporadique).
- Des frais supplémentaires de sorties ou d'activités peuvent être exigés, ils sont alors indiqués sur le formulaire d'inscription.
- Les enfants qui ne désirent pas participer à l'activité prévue ont la possibilité de demeurer au service de garde (sans activité) si le nombre requis (18 enfants) est atteint.
- Lorsque le parent désire utiliser le service lors d'une journée pédagogique, il doit inscrire son enfant à l'aide d'un formulaire électronique réservé à cette fin et payer les frais. Le formulaire d'inscription sera envoyé par courriel, minimalement 2 semaines avant la journée pédagogique.
- Absence de l'élève lors des journées pédagogiques où celui-ci est inscrit : tous les frais engagés seront facturés. Aucun remboursement possible à moins d'avoir une preuve médicale pour un enfant malade. Il est de la responsabilité du parent d'aviser le service de garde lors de l'absence de son enfant.
- **Le service de garde n'est pas ouvert lors de la relâche scolaire prévue au mois de mars.**

BOÎTE À LUNCH (IDENTIFIÉE AU NOM DE L'ENFANT)

- L'élève qui apporte son lunch doit prévoir la conservation de celui-ci soit par un sac réfrigérant (ice-pack) ou un thermos.
- Des micro-ondes sont disponibles et ils sont opérés par les éducatrices seulement.
- **Pour contrer les risques d'allergies alimentaires, les noix, les arachides, le beurre d'arachides et la tartinade aux noisettes (Nutella) sont interdits.**
- Les friandises de même que les boissons gazeuses et énergisantes sont interdites, en tout temps, dans la boîte à lunch, sauf pour les occasions spéciales déterminées par le service de garde.

MODIFICATION DE FRÉQUENTATION

- Le parent doit déclarer l'absence de son enfant au service de garde en écrivant un courriel à l'adresse suivante : sgarde.dudomaine@cssc.gouv.qc.ca ou en laissant un message sur la boîte vocale du poste 3165.
- Le parent qui désire faire un changement de fréquentation, signifier une absence prolongée ou résilier son contrat de garde doit le faire par écrit à la technicienne, tout en respectant un délai de 10 jours ouvrables : à ce moment, les frais de garde seront ajustés.
- Pour une absence : **Aucune absence ne sera créditée.**
- Il est préférable d'aviser le service de garde en plus de l'enseignant lorsque votre enfant est absent. Veuillez noter que votre déclaration d'absence via le Portail Mozaik ne sera pas communiquée au service de garde.

ARRIVÉE ET DÉPART AU SERVICE DE GARDE

- Par mesure de sécurité, le parent doit se présenter à l'éducatrice responsable de l'accueil à l'arrivée et au départ de l'élève. (Porte 1) Le service de garde se dégage de toutes responsabilités si un enfant n'est pas reconduit par le parent ou que l'absence n'est pas motivée par le parent.
- Si le parent autorise l'élève à quitter seul, il doit au préalable en informer la technicienne, et ce, par écrit.
- Seules les personnes autorisées par les parents pourront quitter avec votre enfant. Nous pouvons demander à ces personnes de s'identifier.
- L'éducatrice de l'accueil débutera **les départs à 15H10** dans le but de laisser les enfants rejoindre leur éducatrice et que les présences soient prises.
- **Pour les élèves du préscolaire** : Les départs seront à 14 :02 par la porte 6 **OU** à partir de 15 :10 à la porte 1.

FERMETURE EN CAS DE TEMPÊTE

- Si l'école ferme avant 7h le matin, le service de garde le sera aussi. L'annonce sera faite par les médias ou sur le site internet du Centre de services scolaire au <https://cssc.gouv.qc.ca/>.
- Si la fermeture se fait en cours de journée : Le service de garde s'assurera de respecter votre choix de garde signifié sur le formulaire d'inscription du service de garde.
- Le service de garde demandera alors la collaboration des parents afin de venir chercher l'enfant le plus rapidement possible.

MÉDICATION ET ENFANT MALADE

- Seuls les médicaments prescrits sont administrés au service de garde. Le parent doit remettre le médicament ainsi que la prescription au personnel éducateur.
- Lorsqu'un élève doit prendre une médication, le parent doit remplir le formulaire disponible à cet effet.
- Si votre enfant présente un des symptômes suivants, **il devra rester à la maison** :

Fièvre de 38°C et plus;
Vomissements ou diarrhée;
Éruptions de rougeurs ou de plaques;
Autres symptômes rendant sa présence risquée pour sa santé ou celle des autres.

CONSIGNES GÉNÉRALES

- Les objets personnels (jouets, toutous, etc.) ne sont pas permis au service de garde, à moins d'activités spéciales.
- Devant le nombre croissant des effets perdus, nous souhaitons **que tous les articles de votre enfant soient identifiés**.
- L'élève qui fréquente le service de garde est soumis aux règles de conduite et aux mesures de sécurité en vigueur. L'élève qui ne se soumet pas à ces règles pourrait être suspendu ou expulsé du service. *
- La direction de l'école peut mettre fin à la fréquentation d'un élève au service de garde s'il n'y a pas d'amélioration après la suspension d'un élève, si les frais de garde ne sont pas acquittés ou pour toute autre raison qu'elle juge valable. *

*Cadre organisationnel des services de garde du Centre de services scolaire










PONCTUALITÉ ET PÉNAITÉ

- Retard après l'heure de fermeture :
Tout retard après l'heure de fermeture (18h00) entraîne une pénalité de 22.24\$ /famille. Après 15 minutes de retard, soit 18h15, une autre pénalité de 22.24\$ s'ajoute et ainsi de suite pour chaque 15 minutes supplémentaire. Un formulaire de pénalité de retard devra être signé par le parent.
- Un chèque sans provision :
Une pénalité de 15.00\$ ou plus s'applique selon les frais de l'institution bancaire. Au deuxième chèque retourné sans provision, les frais de garde seront payables en argent seulement.
- Absence de paiement :
L'absence de paiement au 21e jour du mois entraîne une suspension de l'élève à moins d'une entente avec la technicienne responsable. Puisque les services de garde doivent s'autofinancer, les comptes en souffrance sont remis à une firme de recouvrement par le biais du Centre de services scolaire.

En cas d'évacuation

- Du service de garde de l'école du Domaine :
Le Plan local des mesures d'urgence sera appliqué.

Calendrier 2023-2024

| | | | |
|--------------------------|--|--|---|
| 25 AOÛT 2023 |  On fait connaissance | Animation maison | \$2,00 |
| 28 AOÛT 2023 |  Jeux d'eau et Mr cornet | Animation maison | \$4,00 |
| 18 SEPTEMBRE 2023 | Journée brico (Récupération) | Animation maison | Gratuit |
| 27 OCTOBRE 2023 |  Genest La ferme cultivée | ferme@genest@hotmail.com Thématique Halloween | \$14,00 |
| 16 NOVEMBRE 2023 |  Sépaq Aquarium du Québec | aquarium.reservations@sepaq.com | estimation 160 enfants= \$10,00 + tr |
| 17 NOVEMBRE 2023 | Journée je popotte | Animation maison | \$5,00 |
| 08 JANVIER 2024 | Journée pyjama cinéma apporte ton cadeau favori. | Animation maison | \$2,00 |
| 26 JANVIER 2024 |  Journée d'hiver | Animation maison chocolat chaud | \$2,00 |
| 23 FÉVRIER 2024 | Cubes en folie |  | \$15,00 |
| 11 Mars 2024 |  éklat VITRIL | Coordonnées Tél. : 430 742-1363 info@eklatvitrail.com | \$22,00 |
| 08 AVRIL 2024 * | Journée jardinage (potager, suite mois de la nutrition) | Animation maison | \$4,00 |
| 19 AVRIL 2024 |  fougato | Fabrication de cupcake | \$14,50 |
| 03 MAI 2024 * | Thème Wipe Out | Animation maison | \$2,00 |
| 17 MAI 2024 | Noël du campeur | Animation maison | \$2,00 |
| 03 JUIN 2024 * | Beach Party  | Animation maison | \$2,00 |

INSTRUCTIONS POUR LES PAIEMENTS PAR INTERNET

Nous désirons vous rappeler que les institutions financières participantes sont :

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| ➤ Banque Nationale du Canada | ➤ Caisses Desjardins |
| ➤ Banque Scotia | ➤ Banque Laurentienne |
| ➤ Banque Royale | ➤ Banque TD |
| ➤ Banque de Montréal | |
| ➤ Tangerine | |

ÉTAPE 1 :

- Nom du fournisseur : Nous avons demandé l'harmonisation du nom CSS de la Capitale – Écoles pour toutes les institutions financières. Pour faire la recherche, inscrire « Capitale » dans le nom du fournisseur et rien dans la catégorie.

ÉTAPE 2 :

- Ajouter le fournisseur **CSS de la Capitale – Écoles**.

ÉTAPE 3 :

- Lors du paiement, inscrire le numéro de référence se trouvant sous vos coordonnées inscrites sur l'état de compte de votre enfant. Ce numéro est composé de 20 chiffres, doit être saisi sans espace et il débute par **7326** pour les services de garde.
- Ne pas confondre avec le numéro de référence pour les fournitures scolaires. Le fournisseur est le même mais le numéro de référence est différent et débute par **7324**.
- Celui pour la formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes débute par **7321**.

Note : les relevés fiscaux pour les services de garde seront émis selon le numéro de référence inscrit lors du paiement.